

déi Lénk

Résolution N°3 votée par le 22e Congrès National de déi Lénk le 27 avril à Mertert

Contre la militarisation et la guerre !

L'ordre mondial établi après la Seconde Guerre mondiale est en train de vaciller. Les violations de la Charte de l'ONU se multiplient et le droit international est ouvertement mis en cause. Pendant que des conflits sanglants dominent l'agenda international, le multilatéralisme est en crise et le spectre du nationalisme, du fascisme et de l'impérialisme hante à nouveau la scène mondiale. Les principales puissances sont engagés dans une logique de confrontation qui alimente une course à l'armement sans précédent. Alors que des sommes colossales s'engouffrent dans l'industrie de l'armement, les défis les plus importants auxquels est confronté l'humanité, c'est à dire la lutte contre les inégalités sociales et la lutte contre le changement climatique, sont largement délaissés. Sans parler du fait que la production massive d'armes et les conflits armés ont un impact dévastateur sur notre atmosphère.

Les guerres sont déclenchées et justifiées le plus souvent par les dirigeants politiques et les classes dominantes, au détriment des classes dominées. Les populations en Russie, en Europe, aux États-Unis, en Chine et dans le reste du monde n'aspirent qu'à une vie en paix et en prospérité, alors que ce sont bien les dirigeants politiques lesquels, au profit de leurs élites capitalistes respectives, raisonnent en termes de relations de pouvoir et de domination pour entraîner les peuples dans le chaos. Ce n'est donc que par l'union des classes populaires qui subissent la violence des impérialismes que la militarisation et la guerre pourront être vaincues.

Dans ce monde engagé sur une pente dangereuse, il est urgent de rassembler toutes les forces progressistes du monde entier pour l'avènement d'un nouvel agenda international basé sur les principes de la solidarité, de la paix et du dialogue entre les peuples. déi Lénk, en tant que partie du mouvement international pour la paix, veut y contribuer en défendant et en promouvant les principes établis par la présente résolution et en promouvant une politique de défense alternative.

Partant, les membres de déi Lénk réuni.e.s en Congrès national à Mertert le 27 avril 2025 :

- restent convaincus que l'avènement d'une paix durable dans le monde passe par la lutte contre les inégalités sociales et les injustices, la lutte contre le changement climatique et les dégradations environnementales, ainsi que le respect des droits humains et de la dignité humaine ;
- accordent la plus haute importance à la sauvegarde et au respect inconditionnel de la Charte de l'ONU et du droit international. Malgré ses imperfections, le droit international reste le meilleur garant d'un ordre mondial pacifique. Il doit être appliqué, protégé et défendu partout et toujours sans appréciation différenciée et double standard ;
- jugent qu'il est impératif d'arrêter la course à l'armement globale et d'inverser la tendance en promouvant la désescalade et la négociation de traités internationaux de désarmement. La course à l'armement met en cause la perspective d'un ordre mondial pacifique et engloutit d'énormes ressources qui devraient être employés à d'autres fins ;
- s'élèvent contre la militarisation du discours qui précède toujours de nouvelles violences, tout en s'inquiétant des effets désastreux sur les enfants et adolescents de ces discours de guerre, de peur et de préjugés, et d'une vision manichéenne du monde ;

- s'engagent à lutter contre l'impérialisme et contre toute forme de domination militaire, politique ou économique, qu'elle émane d'Etats ou de puissances non-étatiques ;
- Nous soutenons le droit des peuples à l'autodétermination. L'autodétermination qui se développe vers l'indépendance doit se faire dans le respect des règles démocratiques et les lois et conventions internationales ;
- soulignent l'importance de la diplomatie dans la résolution des conflits et dans l'avènement d'un monde pacifique. Les moyens employés en faveur de la diplomatie doivent être à la hauteur des enjeux. Le rôle des institutions supranationales démocratiques dans le monde, et notamment de l'ONU, doit être réformé et renforcé de manière substantielle ;

Sur la nécessité d'une défense européenne indépendante

- considèrent que face aux politiques de droite et aux relents du fascisme, les acquis en droits sociaux, démocratiques et humains doivent être conservés et développés dans l'Union Européenne et le reste de l'Europe sous l'impulsion des mouvements civils et syndicaux et en rupture avec les politiques impérialistes et colonialistes ;
- considèrent que les États européens doivent organiser leur défense de manière indépendante et réitèrent par conséquent leur position en faveur d'un démantèlement de l'OTAN qui est devenue une structure inutile empêchant l'avènement d'une politique européenne future œuvrant pour la paix mondiale. La mise en place d'une politique de défense européenne indépendante et sous contrôle démocratique doit être approuvé par un referendum populaire ;
- plaident pour une collaboration et une coordination étroite entre les États européens en vue de la mise en place d'une défense et d'une dissuasion collective face à des menaces réelles et identifiables. Une telle collaboration et coordination est notamment nécessaire pour éviter toute dilapidation de ressources et ainsi limiter les dépenses militaires au strict minimum nécessaire ;
- sont convaincus que la mise en place d'une politique de défense européenne nécessite des garanties de sécurité contractuelles fortes entre les États européens. Toute agression militaire depuis l'extérieur en violation de la Charte de l'ONU doit être considérée comme une agression contre l'ensemble des États européens partenaires. La riposte militaire ou civile à une telle agression doit cependant résulter d'une décision circonstanciée de la Chambre des Députés ;
- s'opposent à la militarisation de l'Union Européenne, y compris en ce qui concerne les programmes communautaires non spécifiquement militaires. L'Union Européenne ne doit en aucun cas devenir une alliance militaro-industrielle au service de stratégies de confrontation avec d'autres États ;
- rejettent l'initiative ReArm Europe Plan/Readiness 2030 qui prétend destiner 800 milliards € au renforcement des capacités défensives de l'UE et qui fait suite aux European Defence Industrial Development Programme et l'European Defence Fund de 2019. Une modification potentielle des règles budgétaires uniquement dans le but de financer la défense est à rejeter, tout comme une modification des règles d'investissement de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans ce même but ;

Sur le rôle de la politique de défense européenne

- insistent sur la position que la politique de défense européenne doit suivre une vocation strictement défensive et ne doit pas être employée pour faire prévaloir des intérêts économiques dans le monde. L'emploi des forces armées doit être conditionné aux seuls cas

d'une agression armée depuis l'extérieur contre le territoire des pays partenaires en violation du droit international ;

- s'opposent à toute intervention militaire d'un État contre ou dans un autre État et à tout déploiement de forces armées européennes en-dehors du propre territoire, hormis dans le cadre des missions de maintien de la paix dûment autorisées par l'ONU. Plus jamais il ne doit y avoir d'intervention de l'armée luxembourgeoise hors cadre de l'ONU comme en Yougoslavie ou en Afghanistan ;
- insistent sur la position que l'emploi opérationnel des forces armées européennes sur son propre territoire doit être strictement limité à des missions d'aide civile ou humanitaire ;
- reconnaissent que les pays ont le droit de soutenir les pays qui font l'objet d'une agression armée en violation du droit international. Si les livraisons ou le financement d'armes et d'équipements militaires vers un territoire en guerre sont à prohiber, elles peuvent exceptionnellement, si les tentatives de résolution diplomatique ont échoué, s'avérer nécessaires afin de permettre à un pays agressé d'exercer son droit de légitime défense couvert par l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Il faut absolument veiller à ce que les livraisons d'armes ne mènent pas à un élargissement du conflit en cours ;
- soulignent avec force que des interventions opérationnelles de l'armée luxembourgeoise légitimées par la Charte de l'ONU en dehors de son territoire doivent résulter d'une décision circonstanciée de la Chambre des Députés; il ne peut pas y avoir d'automatisme international d'engagement en matière de guerre ;

Sur l'intensité de l'effort de défense

- confirment la position que les dépenses militaires doivent être limitées au strict minimum nécessaire pour assurer la capacité de défense et de dissuasion européenne. Les besoins sont à déterminer sur base d'une analyse approfondie et partagée des menaces sécuritaires, ce qui implique aussi une baisse de l'effort de défense en cas d'apaisement de l'environnement sécuritaire ;
- réfutent la fixation d'objectifs quantitatifs forfaitaires, généralement exprimés en pourcentage du PIB, qui mènent au surarmement, aux dépenses excédentaires et à la dilapidation des ressources. L'emploi responsable et économe des ressources publiques dédiés à la défense doit être une préoccupation constante des pouvoirs publics ;
- soulignent l'importance d'un effort constant de la diplomatie européenne en faveur d'un apaisement de la situation sécuritaire mondiale, en faveur d'initiatives de désarmement et en faveur d'accords de non-agression, afin de créer les conditions nécessaires à une baisse des dépenses militaires ;
- sont convaincus qu'il est crucial d'éviter tout surarmement, puisque celui-ci est susceptible d'être considéré comme menace pour les pays tiers et d'alimenter la course à l'armement mondiale et de mener ainsi à des dépenses militaires toujours plus importantes ;
- insistent sur la position que l'effort de défense jugé nécessaire ne doit pas se faire au détriment des classes populaires, mais doit au contraire être porté par le grand capital et les grands patrimoines ;

Sur le rôle de l'industrie de l'armement

- reconnaissent qu'une politique de défense européenne crédible et dissuasive nécessite la production d'armements et d'équipements militaires. La production d'armes et d'équipements nécessaires à la politique de défense européenne doit être localisée en

Europe dans la plus large mesure possible. Les importations d'armes provenant d'autres continents sont à répudier ;

- s'opposent à ce que la production d'armements et d'équipements militaires soient source de profits. L'industrie de l'armement européenne doit être progressivement étatisée afin de soumettre la production au contrôle démocratique, de garantir une production strictement adaptée aux besoins et de prévenir les dynamiques commerciales liées intrinsèquement aux complexes militaro-industriels privés. Les exportations d'armes depuis le continent européen sont à proscrire hormis les cas couverts par la Charte des Nations Unies ;
- considèrent que l'industrie de l'armement européenne étatisée doit être organisée de manière à s'adapter aux besoins réels et à éviter toute surproduction d'armements et d'équipements militaires en temps de paix. Elle doit cependant être structurellement en mesure d'accroître sa production dans un laps de temps réduit s'il s'avère nécessaire de faire face à une agression depuis l'extérieur ;

Sur les armes nucléaires

- réitèrent leur engagement pour l'élimination totale au niveau mondial des armes nucléaires et de tout autre type d'armes de destruction massive, ainsi que leur soutien à toute initiative poursuivant cet objectif. Cela en priorité par une interdiction vérifiable des missiles balistiques à moyenne portée et des têtes nucléaires tactiques ;
- admettent qu'en attendant une élimination mondiale des armes nucléaires, la présence d'armes nucléaires dans les arsenaux de pays tiers et leur refus de les démanteler rend inévitable, encore qu'indésirable, le maintien de la force de dissuasion nucléaire française et britannique. Leur démantèlement, dès que les conditions politiques le permettent, reste cependant un objectif à revendiquer ;
- s'opposent à la présence d'armes nucléaires de pays tiers sur le sol européen, ainsi qu'au déploiement sur le sol européen de missiles balistiques à moyenne portée ;

Sur le rôle de l'armée luxembourgeoise

- réitèrent leur soutien au maintien d'une armée luxembourgeoise qui s'inscrit dans le cadre d'une défense européenne collective comme esquissée auparavant. Nous réfutons l'intégration de l'armée luxembourgeoise dans les structures de l'OTAN, y compris dans ses processus de planification, et nous réfutons les objectifs quantitatifs imposés par l'OTAN ;
- considèrent que la défense européenne collective doit favoriser la spécialisation des armées nationales en vue d'une défense européenne cohérente et économe en ressources. Il ne fait aucun sens de maintenir, pour un pays de la taille du Luxembourg, une armée qui comporte à la fois une composante terrestre, aérienne, spatiale, médicale et de cyber-sécurité ;
- réitèrent leur position que des interventions opérationnelles de l'armée luxembourgeoise sont acceptables uniquement dans le cadre des missions de maintien de la paix dûment autorisées par les Nations Unies, respectivement dans le cas d'une agression contre un pays partenaire en violation de la Charte de l'ONU ;
- affirment que le personnel de l'armée luxembourgeoise, dont le fonctionnement doit être démocratisé, doit bénéficier de conditions salariales et de conditions de travail décentes et sûres. La sécurité au travail doit être une priorité, tout comme la conciliation entre travail et vie familiale. Le droit au retrait d'une mission de guerre doit être assuré ;
- s'opposent à une militarisation de la société et notamment à une réintroduction du service militaire obligatoire, à une éducation pré militaire dans les écoles ou à la création de gardes

nationales. Nous nous opposons également aux initiatives de recrutement ou de promotion de l'armée dans le milieu scolaire ;

Sur l'importance d'une stratégie diplomatique et des initiatives civiles

- réitérent leur soutien au mouvement international pour la paix et soulignent l'importance des mouvements et initiatives qui émanent de la société civile et qui s'engagent contre la militarisation et en faveur de la paix et de la solidarité internationale. Cet engagement des populations au-delà de toutes les frontières est indispensable pour faire barrage aux tendances militaristes et impérialistes des élites ;
- restent convaincus que la sécurité internationale ne peut pas être assurée à travers l'armement et la militarisation. La diplomatie doit être la composante primaire de la défense européenne. Elle est dans l'obligation de poursuivre constamment l'objectif d'une paix mondiale à travers l'avènement d'une architecture de sécurité internationale solide et stable, afin de créer les conditions nécessaires pour un désarmement mondial ;
- considèrent que la diplomatie européenne doit notamment être force d'initiative et de proposition dans la promotion des traités de désarmement et des traités de non-agression et notamment en concertation avec les pays BRICS, et sur base de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) afin de rechercher une architecture de sécurité solide en Europe avec tous les pays concernés. En outre, elle est dans l'obligation de défendre de manière conséquente et cohérente le respect du droit international et des droits humains, d'œuvrer en faveur de la désescalade et de se positionner comme médiateur impartial et fiable entre parties belligérantes en coordination avec les instances supranationales ;
- portent une attention particulière à l'objectif d'une élimination mondiale des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, ainsi qu'à l'objectif d'une démilitarisation complète de l'espace et d'une interdiction mondiale des systèmes d'armes autonomes ;
- affirment que la diplomatie européenne doit engager le dialogue avec toutes les nations et populations dans le monde qui sont prêtes à œuvrer pour un monde pacifique dans le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies ;
- considèrent que l'effort européen en matière de coopération au développement et en matière de lutte contre le changement climatique, qu'il soit organisé par les États ou par les organisations non gouvernementales, est essentiel pour promouvoir la paix dans le monde. Cet effort doit par conséquent être porté à un niveau d'ambition beaucoup plus élevé. Un développement égalitaire, solidaire et éco-socialiste est le meilleur garant pour l'avènement d'une paix durable dans le monde.

Mertert, le 27 avril 2025